



Programme des
Nations Unies pour l'environnement

Distr. : Générale
5 septembre 2005

Français
Original : Anglais



**Dix-septième réunion de la Conférence des
Parties à la Convention de Vienne pour la
protection de la couche d'ozone**

Dakar, 12-16 décembre 2005

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports financiers et budgets des Fonds d'affectation spéciale de la
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la
couche d'ozone**

**Budget révisé approuvé pour 2005 et projets de budget pour
2006 et 2007 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole
de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche
d'ozone**

Note du secrétariat

1. Le secrétariat fait circuler, dans l'annexe au présent document, le budget révisé approuvé pour 2005 et les projets de budget pour 2006 et 2007 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Le budget pour 2005, approuvé par la seizième Réunion des Parties, est reproposé avec un certain nombre d'ajustements visant essentiellement à refléter le montant effectif des traitements et indemnités versés au personnel. Les ajustements proposés s'inscrivent dans la limite des crédits budgétaires approuvés pour 2005 et ne nécessiteront pas de contributions additionnelles des Parties.
3. Les notes explicatives qui accompagnent le budget indiquent le mode de calcul des dépenses prévues. Le projet de budget pour 2006 comprend les augmentations budgétaires cycliques dues au fait que le coût de la réunion des Parties en 2006 ne sera pas partagé avec la Convention de Vienne et au fait qu'en 2006 les Groupes d'évaluation procéderont à leurs évaluations périodiques.
4. Tous les montants indiqués dans le présent rapport sont en dollars des Etats-Unis.

* UNEP/OzL.Conv.7/1.

Annexe

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DU PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF A DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE
Budget révisé approuvé pour 2005 et projets de budget pour 2006 et 2007

		m/h	2005	m/h	2006	m/h	2007
10	PERSONNEL DE PROJET						
1100	<i>Personnel de projet</i>						
	1101 Secrétaire exécutif (D-2) (également recruté au titre de la Convention de Vienne (CV))	6	115 000	6	117 500	6	117 500
	1102 Secrétaire exécutif adjoint (D-1)	12	210 000	12	215 000	12	220 000
	1103 Juriste hors classe (P-5)	12	150 000	12	155 000	12	160 000
	1104 Spécialiste des questions scientifiques (hors classe) (P-5) (également recruté au titre de la CV)	6	82 500	6	85 000	6	87 500
	1105 Fonctionnaire d'administration (P-4) (rémunéré par le PNUE)		0		0		0
	1106 Administrateur de bases de données (systèmes et technologies de l'information) (P-3)	12	110 000	12	120 000	12	125 000
	1107 Administrateur de programme (Communication et information - P-3) (rémunéré par la CV)	12	0	12	0	12	0
	1108 Administrateur de programme (Surveillance et respect) (P-3)	12	112 000	12	120 000	12	125 000
1199	<i>Total partiel</i>		779 500		812 500		835 000
1200	<i>Consultants</i>						
	1201 Assistance pour la communication et l'analyse des données, et la promotion de l'application du Protocole		50 000		50 000		50 000
1299	<i>Total partiel</i>		50 000		50 000		50 000
1300	<i>Appui administratif</i>						
	1301 Assistant administratif (G-7) (également recruté au titre de la CV)	6	13 000	6	13 800	6	14 750
	1302 Assistant personnel (G-6)	12	24 750	12	25 250	12	25 500
	1303 Assistant de programme (G-6) (rémunéré par la CV)	12	0	12	0	12	0
	1304 Assistant d'information (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	11 000	6	11 500	6	11 500
	1305 Assistant de programme (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	10 000	6	10 500	6	11 000
	1306 Commis aux documents (G-4)	12	16 500	12	17 000	12	17 500
	1307 Assistant informaticien (G-6)	12	24 000	12	24 960	12	25 958
	1308 Assistant de programme (G-6) (rémunéré par le PNUE)	12	0	12	0	12	0
	1309 Assistant logistique (G-3) (rémunéré par le PNUE)	12	0	12	0	12	0

		m/h	2005	m/h	2006	m/h	2007	
	1310	Secrétaire bilingue (G-6) (rémunérée par la CV)	12	0	12	0	12	0
	1320	Personnel temporaire	12	17 000	12	17 500		18 000
	1321	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée		420 000		450 000		450 000
	1322	Réunions préparatoires et réunions des Parties (conjointement avec la CV tous les trois ans – s'applique à la dix-septième réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne)		350 000		500 000		500 000
	1323	Réunions des Groupes d'évaluation*		168 300		100 000		100 000
	1324	Réunions du Bureau		20 000		20 000		20 000
	1325	Réunions du Comité d'application		74 000		84 000		84 000
	1326	Réunions consultatives informelles au titre du Protocole pour encourager la ratification et le respect du Protocole		10 000		5 000		5 000
	1329	Réunion extraordinaire des Parties		0		0		0
1399		Total partiel		1 158 550		1 279 510		1 283 208
1600		Voyages en mission						
	1601	Frais de voyage du personnel envoyé en mission		150 000		210 000		210 000
	1602	Frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission		15 000		15 000		15 000
1699		Total partiel		165 000		225 000		225 000
1999	TOTAL, PERSONNEL DE PROJET			2 153 050		2 367 010		2 393 208
20	CONTRATS							
	2200/2300	Contrats de sous-traitance						
		2201 Etude d'un système de traçage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**						
		ou						
		2301						
2299/2399		Total partiel						
2999	TOTAL, CONTRAT			0		0		0

		m/h	2005	m/h	2006	m/h	2007
30	REUNIONS ET PARTICIPATION						
	3300	Appui à la participation					
	3301	Réunions des Groupes d'évaluation*	500 000		550 000		450 000
	3302	Réunions préparatoires et réunions des Parties	350 000		350 000		350 000
	3303	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée	300 000		300 000		300 000
	3304	Réunions du Bureau	20 000		20 000		20 000
	3305	Réunions du Comité d'application	135 000		125 000		125 000
	3306	Consultations dans le cadre d'une réunion informelle	10 000		10 000		10 000
	3308	Réunion extraordinaire des Parties	0		0		0
	3399	Total partiel	1 315 000		1 355 000		1 255 000
3999	TOTAL, REUNIONS ET PARTICIPATION		1 315 000		1 355 000		1 255 000
40	MATERIEL ET LOCAUX						
	4100	<i>Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)</i>					
	4101	Consomptibles divers (également utilisés au titre de la CV)	17 000		17 000		17 000
	4199	Total partiel	17 000		17 000		17 000
	4200	Matériel non consommable					
	4201	Ordinateurs individuels et accessoires	5 000		2 000		5 000
	4202	Ordinateurs portatifs	2 000		4 000		0
	4203	Autre matériel de bureau (serveur, télécopieurs, scanners, mobilier, etc.)	7 000		5 000		5 000
	4204	Photocopieuses	4 000		6 000		10 000
	4299	Total partiel	18 000		17 000		20 000
	4300	Locaux					
	4301	Location de bureaux (également utilisés pour la CV)	27 000		27 500		28 000
	4399	Total partiel	27 000		27 500		28 000
4999	TOTAL, MATERIEL ET LOCAUX		62 000		61 500		65 000

		m/h	2005	m/h	2006	m/h	2007
50	DIVERS						
	5100	Utilisation et entretien du matériel					
		5101	Entretien du matériel et divers (également utilisé au titre de la CV)		19 270	19 500	20 000
	5199	Total partiel		19 270	19 500	20 000	
	5200	Frais d'établissement des rapports					
		5201	Rapports		54 000	50 000	50 000
		5202	Rapports des Groupes d'évaluation		15 000	60 000	15 000
		5203	Rapports sur la promotion du Protocole		5 000	5 000	5 000
	5299	Total partiel		74 000	115 000	70 000	
	5300	Divers					
		5301	Communications		35 000	35 000	35 000
		5302	Frais de port et affranchissement (expédition des documents)		60 000	70 000	60 000
		5303	Formation		6 500	6 500	6 500
		5304	Divers (Journée internationale de l'ozone et 20 ^{ème} anniversaire du Protocole de Montréal)		12 000	10 000	10 000
	5399	Total partiel		113 500	121 500	111 500	
	5400	Représentation					
		5401	Dépenses de représentation		10 000	15 000	15 000
	5499	Total partiel		10 000	15 000	15 000	
5999	TOTAL, DIVERS				216 770	271 000	216 500

	m/h	2005	m/h	2006	m/h	2007
99 TOTAL DES COUTS DIRECTS DES PROJETS		3 746 820		4 054 510		3 929 708
<i>Dépenses d'appui au programme (13 %)</i>		487 086		527 085		510 861
TOTAL GENERAL (y compris les dépenses d'appui au programme)		4 233 906		4 581 595		4 440 569
Réserve de trésorerie pour les dépenses d'exploitation (à l'exclusion des dépenses d'appui au programme)***		281 012		327 165		0
BUDGET TOTAL		4 514 917		4 908 760		4 440 569
Prélèvement sur le solde du Fonds d'affectation spéciale ¹		533 280		266 720		0
Prélèvement sur les ressources du secrétariat (solde non dépensé pour 2001) ²		67 239		33 630		0
Prélèvement sur les intérêts perçus par le Fonds d'affectation spéciale ³		83 350		166 650		0
Prélèvement additionnel sur le solde du Fonds d'affectation spéciale et les intérêts perçus par le Fonds ⁴		333 394		119 668		0
Total partiel, prélèvements		1 017 263		586 668		0
Contribution des Parties		3 497 654		4 322 092		4 440 569

* Une assistance financière a été fournie par les Parties pour 2005, exceptionnellement, pour couvrir les coûts de l'aide d'experts au Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle, à hauteur de 68 300 dollars, ainsi que les frais de voyage d'un Coprésident d'une Partie visée à l'article 2 pour trois réunions concernant les demandes de dérogation pour utilisations critiques, à hauteur de 15 000 dollars. Cette assistance apparaît sous l'élément « réunions et participation », à la rubrique « réunions des Groupes d'évaluation ».

** Les rubriques budgétaires 2201 (pour un organisme d'appui) et 2301 (pour des contrats de sous-traitance) ont été introduites pour le cas où les Parties décideraient de financer une étude sur un système de traçage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone comme suite à la décision XVI/33.

*** Les Parties ont convenu que la réserve de trésorerie pour 2005 représenterait 7,5 % du budget approuvé. La réserve de trésorerie prévue pour 2005 a été ajustée par le secrétariat conformément aux directives relatives à l'exécution publiées par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité de l'ONU en mars 2005. En 2006, la réserve de trésorerie sera portée à 15 % et, à compter de cette date, elle sera maintenue à 15 % du budget annuel (à l'exclusion des dépenses d'appui au programme) comme indiqué au paragraphe 6 de la décision XVI/44.

¹ La décision XV/52, qui prévoyait un prélèvement de 800 000 dollars en 2005, a été supplantée par le paragraphe 3 de la décision XVI/44, en sorte que ce prélèvement se trouve maintenant réparti sur 2005 et 2006.

² La décision XV/52, qui prévoyait un prélèvement de 100 869 dollars en 2005, a été supplantée par le paragraphe 3 de la décision XVI/44, en sorte que ce prélèvement se trouve maintenant réparti comme indiqué à la note 1 ci-dessus.

³ La décision XV/52, qui prévoyait un prélèvement additionnel de 250 000 dollars en 2005, a été supplantée par le paragraphe 3 de la décision XVI/44 (voir la note 1 ci-dessus).

⁴ Ce prélèvement est effectué conformément au paragraphe 3 de la décision XVI/44 (voir la note 1 ci-dessus).

Notes explicatives accompagnant le budget révisé approuvé pour 2005 et les projets de budget pour 2006 et 2007 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Rubrique budgétaire	Observations
Personnel 1101 à 1108	Les dépenses indiquées sont les coûts actualisés pour 2005. Les prévisions budgétaires pour 2006 et 2007 ont été établies sur la base des coûts standard applicables au traitement des Administrateurs à Nairobi. Les engagements non dépensés sont normalement reversés au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.
1102	Une révision à la hausse de 60 000 dollars a été effectuée en 2005 pour tenir compte de l'augmentation des indemnités versées aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur et pour tenir compte aussi de la classe du fonctionnaire visé à cette rubrique, qui n'était pas encore connue au moment où le projet de budget pour 2005 a été présenté aux Parties.
1103 à 1108	Les montants indiqués à ces rubriques ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation des indemnités versées aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.
1105	Le poste d'Administrateur continue d'être financé à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme, sur la base des dépenses effectives.
Consultants – 1201	Une assistance pour la communication des données et la mise à jour des publications, ainsi que pour la mise en place d'un système numérique pleinement intégré au sein du Secrétariat, continuera d'être requise. Les fonds à ce titre pourront être transférés à la rubrique 1100 pour créer des postes d'Administrateur de courte durée si nécessaire.
Appui administratif/personnel 1301 à 1307	Les prévisions budgétaires pour 2006 et 2007 ont été établies sur la base des coûts standard applicables au traitement des agents des services généraux à Nairobi. Les traitements ont été révisés en 2005 pour tenir compte du relèvement des traitements des agents des services généraux de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le précédent relèvement ayant eu lieu en 1999.
1308 et 1309	Les postes d'Assistant de programme (Fonds) et d'Assistant logistique continuent d'être financés à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme.
1310	Le poste de secrétaire bilingue est financé par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne.
1320	Le Secrétariat continue d'avoir besoin de crédits pour recruter du personnel temporaire, en particulier pour préparer la documentation pour les réunions, afficher la documentation sur Internet, organiser la participation des représentants aux réunions et accomplir d'autres tâches liées à l'organisation des conférences.
Appui administratif/services de conférence – 1321 à 1326	<p>Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires des services de conférence (1321 à 1326) si ces services doivent être rendus par des consultants ou des sous-traitants.</p> <p>Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes :</p> <p>1321 : Le budget proposé est prévu pour une réunion du Groupe de travail à composition non limitée en 2006 et en 2007, à Nairobi ou dans un autre lieu d'affectation, dans les six langues officielles.</p> <p>1322 : Le montant prévu pour 2005 est inférieur au montant prévu pour 2006 et 2007, puisque le coût de la réunion des Parties au Protocole de Montréal en 2005 sera partagé avec le coût de la réunion de la Conférence des Parties à la</p>

Rubrique budgétaire

Observations

Convention de Vienne.

On suppose que la réunion des Parties et sa réunion préparatoire auront lieu à Nairobi, en 2005 et en 2006, dans les six langues officielles.

Lorsque les réunions ne se déroulent pas à Nairobi, les surcoûts sont pris en charge par le gouvernement du pays hôte.

1323 : une assistance financière a été fournie par les Parties pour 2005, à titre exceptionnel, pour couvrir le coût de l'aide d'experts au Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle, à hauteur de 68 300 dollars.

Le paragraphe 7 de la décision XVI/5 prévoit que toute proposition visant à fournir un appui analogue au cours des années ultérieures exigera un nouvel examen et un nouvel accord des Parties.

Les allocations budgétaires prévues pour 2006 et 2007 pour le Groupe de l'évaluation technique et économique, le Groupe de l'évaluation scientifique et le Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement couvriront les dépenses afférentes à l'organisation de leurs réunions annuelles, ainsi que les dépenses de communication et autres dépenses accessoires relatives aux travaux des membres du groupe provenant de pays en développement et de pays à économie en transition.

1324 : une réunion du Bureau est prévue chaque année en 2006 et en 2007. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau.

1325 : au moins deux réunions du Comité d'application, d'une durée de trois jours, sont prévues en 2006 et en 2007, les services d'interprétation et de traduction étant assurés selon les besoins. Ces réunions se tiendront immédiatement avant ou après la réunion du Groupe de travail à composition non limitée et la réunion des Parties qui auront lieu dans la même année.

1326 : au moins une réunion de consultations officieuses chaque année, qui devrait se tenir à Nairobi, en 2006 et en 2007, pour aider les Parties, ainsi que pour promouvoir la ratification et le respect du Protocole de Montréal et de ses Amendements.

Frais de voyage du personnel envoyé en mission – 1601

Ces dernières années, le Secrétariat a épuisé la quasi-totalité de son budget pour frais de voyage, alors que, dans le même temps, la demande du Secrétariat en matière de voyages a considérablement augmenté, en particulier la participation aux réunions des réseaux régionaux sur l'ozone et des réunions au titre d'autres conventions et organisations internationales, comme suite à la décision XVI/34.

Contrats
Contrats de sous-traitance
– 2201/2301

La rubrique 2201 (pour un organisme d'appui) ou 2301 (pour des contrats de sous-traitance) a été introduite pour le cas où les Parties décideraient de financer une étude du système de traçage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, comme suite à la décision XVI/33. Le coût estimatif de cette étude sera fourni au Secrétariat, qui relaiera l'information aux Parties en octobre.

Réunions/Participation –
3300

Participation des pays en développement

3301

La participation de représentants des Parties visées à l'article 5 à diverses réunions concernant le Protocole a été calculée sur la base de 5 000 dollars par Partie participante, étant entendu que les frais de voyage ne sont pris en compte que pour un représentant par pays, en se fondant sur le tarif le plus économique et le plus avantageux en classe économique et le versement de l'indemnité journalière de subsistance prévue par l'ONU.

Les crédits alloués à cette rubrique en 2005 ont été revus à la baisse au regard des besoins des Groupes d'évaluation en 2005, sur la base des voyages déjà effectués et des voyages prévus pour le reste de l'année.

Rubrique budgétaire	Observations
3302 et 3303	L'augmentation des crédits demandés pour 2006 par rapport aux crédits alloués en 2005 tient compte des frais de voyage des membres (visés à l'article 5) et des experts des Groupes d'évaluation et de leurs Comités des choix techniques qui participeront aux réunions d'évaluation en 2006.
3304	Les frais de participation sont prévus pour 70 participants à la réunion des Parties et 60 participants à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée, en 2006 et en 2007.
3305	Les frais de participation ont été calculés sur la base de deux réunions du Bureau chaque année, pour quatre participants de pays en développement et de pays à économie en transition à chacune de ces réunions
3306	Les frais de participation à deux réunions du Comité d'application chaque année ont été calculés sur la base de la participation de huit membres de pays en développement et de pays à économie en transition à chaque réunion et d'un représentant de trois ou quatre pays invités par le Comité d'application à chaque réunion. Des crédits ont également été prévus pour couvrir les frais de voyage du Président ou du Vice-Président du Comité d'application, provenant d'un pays visé à l'article 5, pour qu'il puisse participer à trois réunions du Comité exécutif chaque année.
3306	Des fonds sont prévus pour financer la participation de deux représentants de pays en développement et de pays à économie en transition aux consultations officieuses sur le non-respect du Protocole de Montréal, qui devraient se tenir à Nairobi
Matériel et locaux	
Matériel consommable – 4101	Le coût du matériel consommable divers est maintenu à 17 000 dollars. L'utilisation des ressources est suivie en permanence de manière à ne pas dépasser ce montant
Matériel non consommable – 4200	Une allocation minimale a été prévue en 2006 pour fournir le matériel requis aux nouveaux membres du personnel et augmenter la capacité du serveur. Une allocation minimale a également été prévue en 2007 pour permettre au Secrétariat de remplacer le matériel selon les besoins.
Locaux (location de bureaux) – 4300	Les crédits alloués à la location des locaux en 2005 ont été ramenés de 40 000 dollars à 27 000 dollars, le loyer à Nairobi ayant été révisé à la baisse. Une provision pour inflation sera prévue par la suite. Les économies réalisées à cette rubrique ont été reportées sur d'autres rubriques nécessitant une augmentation des crédits.
Divers	
Utilisation et entretien du matériel – 5101	Les crédits alloués au fonctionnement et à l'entretien du matériel seront augmentés pour acheter des serveurs supplémentaires pour le site Internet du Secrétariat ainsi que du matériel et du logiciel informatiques additionnels, et aussi pour acheter le matériel supplémentaire destiné aux nouveaux membres du personnel.
Frais d'établissement des rapports (édition, traduction, reproduction, publication, impression) – 5201 à 5203	Les frais généraux d'établissement des rapports du Secrétariat sont imputés à la rubrique budgétaire 5201; les dépenses comprennent la publication du nouveau Manuel en 2006. La rubrique budgétaire 5202 est réservée aux frais d'établissement des rapports des Groupes d'évaluation. La somme de 60 000 dollars est demandée pour 2006 pour l'impression des rapports d'évaluation.
Divers Communication – 5301	Une surveillance attentive des dépenses de télécommunication et le recours au courrier électronique pour remplacer les communications par fax permettent au Secrétariat de fonctionner à l'aide de crédits relativement modestes à cette rubrique.

Rubrique budgétaire	Observations
Frais de port et affranchissement – 5302	Les dépenses additionnelles liées à l'envoi de la documentation des rapports d'évaluation de 2006 ont été prises en compte pour cette rubrique budgétaire pour 2006.
Formation – 5303	Les crédits demandés pour la formation seront maintenus pour financer des programmes de formation introduits par l'Organisation des Nations Unies par suite du programme de réforme des ressources humaines actuellement en cours.
Autres (Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone et 20 ^{ème} anniversaire du Protocole de Montréal) – 5304	<p>Le Secrétariat de l'ozone continuera d'apporter une assistance à plusieurs pays en 2006 et en 2007 pour les aider à préparer la célébration de la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone.</p> <p>Le montant demandé pour 2007 concerne la célébration du 20^{ème} anniversaire du Protocole de Montréal et de la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone, comme indiqué par les Parties dans leur décision XVI/45.</p>
Représentation – 5401	<p>Les dépenses de représentation suivent les procédures usuelles en la matière en vigueur à l'ONU.</p> <p>Un montant supplémentaire de 5 000 dollars est demandé pour chacune des années 2006 et 2007, car les crédits à cette rubrique ne seront pas partagés avec la réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne ces années là.</p>